

Public-cible :

La police ne s'adresse qu'aux particuliers domiciliés en Belgique. Elle convient aux personnes isolées, mariées ou cohabitantes, avec ou sans enfants. Les risques pour les personnes isolées sans enfants mineurs étant moins importants, ces personnes bénéficient d'une réduction de 25 % sur toutes les garanties Vie privée.

Besoins :

Il s'agit, en cas de litige de nature juridique survenu dans le cadre de la vie privée, de défendre les intérêts des assurés, dans un premier temps en visant un règlement amiable extrajudiciaire. La garantie couvre les honoraires et frais de l'avocat librement choisi par l'assuré lorsque Euromex n'est pas en mesure d'obtenir un règlement amiable satisfaisant et qu'une procédure judiciaire ayant des chances d'aboutir peut être entamée. L'assuré a en outre le libre choix de son expert ou médecin-conseil.

Contrairement aux assureurs de protection juridique non spécialisés, Euromex étend sa couverture aux litiges de nature professionnelle, lorsque l'assuré est salarié ou fonctionnaire. Il est en effet rare que l'employeur ou l'administration souscrive une assurance de protection juridique adéquate pour ses salariés ou fonctionnaires.

Les risques liés à l'exercice d'une **activité indépendante** ne sont pas garantis, à une exception près : l'activité de parent d'accueil, jusqu'à concurrence de huit enfants, y compris les enfants n'ayant pas encore intégré l'école primaire des parents d'accueil mêmes.

La garantie couvre tous les litiges relatifs à la participation au trafic, quel que soit le moyen de transport (train, avion, etc.) utilisé. Les personnes qui ne sont pas propriétaires d'un véhicule mais qui utilisent par exemple une **voiture de société** mise à leur disposition par l'employeur, peuvent recourir à la présente garantie en cas de conflit de nature juridique lié à l'utilisation de ce véhicule.

Les assurés :

- le preneur d'assurance et toutes les personnes qui cohabitent avec ce preneur d'assurance pour former un ménage ;
- les enfants qui résident temporairement à une autre adresse pour des raisons d'études, de travail ou de santé ;
- les enfants mineurs et/ou les enfants mineurs du partenaire cohabitant, s'ils ne vivent plus sous le toit ;
- les enfants majeurs qui n'habitent plus avec le preneur d'assurance, si ceux-ci sont encore entretenus par le preneur d'assurance ;
- l'ex-partenaire, jusqu'à 12 mois après son départ de l'habitation familiale, pour autant que ses intérêts ne soient pas contraires aux ceux du preneur d'assurance ou à ceux des enfants mineurs du preneur d'assurance ;
- les enfants mineurs de tiers se trouvant temporairement sous la surveillance d'un assuré cohabitant.

Les personnes protégées qui, en raison de leur état de santé, ne sont pas aptes à défendre leurs intérêts de nature patrimoniale ou non patrimoniale, sont assimilées à des mineurs d'âge.

Le bien immeuble assuré :

- l'habitation familiale ou seconde résidence, actuelle ou future, y compris les jardins et terrains situés en Belgique, contigus ou non, y compris tous les arbres, abris de jardin, serres et piscines détenus pour un usage personnel;
- les garages non mis en location ;
- le bâtiment en construction, destiné à devenir la résidence principale ou seconde résidence ;
- les pièces de la résidence principale destinées à l'exercice d'une profession libérale ;
- la caravane résidentielle en Belgique ;
- la chambre d'étudiant occupée par un assuré.

Garanties et litiges assurés :

		Limite en €	Délai de carence	Seuil en €	Territorialité
VOUS et EUROMEX	Garantie Euromex	2.500 / constitution	-	-	mondial
GENERALITES	Paiement franchise RC et avance quittance indemnité	-	-	-	mondial
	Insolvabilité	20.000	-	-	mondial
	Cautions	20.000	-	-	mondial
	Avance de l'indemnité	20.000	-	-	mondial
	Assistance Commission d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence	-	-	-	Belgique
CIRCULATION et TRANSPORT	All-risk véhicules automoteurs	100.000	-	-	mondial
	All-risk usager de la route	100.000	-	-	mondial
	Conflit contractuel avec une organisation de transports	25.000	3 mois	350	Europe
	Risque d'antériorité et de postériorité	100.000	-	-	mondial
	Garantie prévention	150	-	-	mondial
	Rapatriement du véhicule	1.500	-	-	mondial
FAMILLE et SANTE	Dommages corporels	100.000	-	-	mondial
	Constitution de partie civile dans les affaires pénales	100.000	-	-	mondial
	Conflit avec le corps (para)médical	25.000	-	350	Europe
	Conflit avec assureur hospitalisation et accidents personnels	25.000	3 mois	350	Belgique
	Poursuite devant un tribunal pénal avec assistance Salduz	100.000	-	-	mondial
	Procédure disciplinaire dans le sport	100.000	-	-	Belgique
	Vie privée et droit à l'image	100.000	-	350	mondial
	Conflit avec mutuelle et assurance maladie	25.000	24 mois	350	Belgique
	Conflit avec autorités administratives	25.000	12 mois	500	Belgique
	Assistance à un procès d'assises	1.500	-	-	Belgique
	Frais de recherche enfants perdus	25.000	-	-	Europe
TRAVAIL et REVENUS	Dommages corporels lors de l'activité professionnelle	100.000	-	-	mondial
	Défense disciplinaire fonctionnaire et personnel statutaire	100.000	-	-	Belgique
	Conflit avec assureur accidents du travail lors d'un accident sur le chemin du travail	25.000	-	-	mondial
POSSESSIONS et PATRIMOINE	Dommages à l'habitation familiale ou 2ème résidence	100.000	-	-	Belgique
	Dommages au mobilier et aux biens	100.000	-	-	mondial
	Dommages par la faute d'un bailleur ou d'un hôtelier	100.000	3 mois	350	Europe
	Dommages fortuits lors de l'exécution d'un contrat	25.000	3 mois	350	Europe
	Dommages par escroquerie et tromperie	100.000	-	-	Belgique
	Défense contre l'action d'un tiers	100.000	-	350	Belgique
	Conflit avec assureur incendie	25.000	-	350	Belgique
	Conflit avec certains assureurs	25.000	3 mois	350	Belgique
	Troubles de voisinage	100.000	-	350	Belgique
	Etat des lieux contradictoire	500	-	-	Belgique
	Frais de recherche	1.250	-	-	Belgique

Exclusions :

La police n'offre pas de solution à tous les litiges. Il ne s'agit pas d'une police tous risques.

Les exclusions sont énumérées sous la rubrique « Ne sont jamais assurés » des conditions particulières. Elles portent généralement sur des situations qui revêtent un caractère exceptionnel (inondation, catastrophe nucléaire, terrorisme...) ou dans lesquelles un assuré a largement contribué à la survenance du litige (navigation sans permis, fraude, agression, défaut de paiement pur, reprise de dettes...).

Les litiges nés avant la prise d'effet de la police ne sont jamais assurés. Ceci vaut également lorsqu'au moment de la souscription, un assuré avait connaissance des faits à l'origine du litige.

Exemples de litiges assurés :

- PAIEMENT FRANCHISE RC**
 - *Au cours d'une tempête, votre chalet de vacances est écrasé par la chute d'un arbre du jardin voisin. Après expertise, la compagnie où le voisin a souscrit son assurance familiale procède au règlement. La police RC familiale prévoit toutefois une franchise à charge du voisin. Euromex vous avance le montant de la franchise, pour que vous puissiez clore le dossier.*
- INSOLVABILITE**
 - *Des travaux de démolition provoquent des dégâts à votre maison : la firme chargée des démolitions n'a pas pris suffisamment de précautions. Son assureur refuse d'intervenir parce qu'elle n'a pas payé sa prime. Euromex la met en demeure mais peu de temps après, elle dépose le bilan et est déclarée en faillite. L'actif ne suffira pas à rembourser les créanciers ordinaires. Euromex intervient au titre de l'insolvabilité du tiers jusqu'à un montant de 20.000 €.*
- CAUTION**
 - *Distrait, vous êtes impliqué dans un accident de la circulation à bord d'une voiture de location en Turquie. Deux citoyens turcs sont grièvement blessés. Vous êtes arrêté. Les autorités turques craignant que vous ne vous dérobiez aux poursuites, elles exigent pour votre libération le paiement d'une caution conséquente. Euromex avance cette caution, jusqu'à 20.000 €.*
- AVANCE DE L'INDEMNITE**
 - *Lors de vacances à la côte, un touriste allemand renverse votre fille, dont le vélo électrique tout neuf est totalement détruit. L'assureur allemand ne conteste pas la responsabilité de son client.*

Un expert évalue la valeur vénale du vélo et établit un procès-verbal d'expertise amiable. Euromex vous indemnise pour les dégâts matériels, pour vous éviter d'attendre le paiement venu d'Allemagne.

**ASSISTANCE COMMISSION D'AIDE
AUX VICTIMES D'ACTES
INTENTIONNELS DE VIOLENCE**

- *Une nuit, vous surprenez un cambrioleur. En tentant de s'échapper, l'homme vous porte un coup qui vous fait perdre connaissance. Il est arrêté et poursuivi mais peu après sa condamnation, il est expulsé du pays. La justice le condamne, mais il est insolvable. Il ne vous reste plus qu'à réclamer l'intervention du Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence (SPF Justice). Euromex vous aide à rédiger et à introduire votre requête.*

DOMMAGES CORPORELS

- *Vous êtes blessé dans un accident de la circulation, alors que vous étiez passager d'un véhicule de tiers. Le conflit d'intérêts vous empêche de recourir à l'assurance protection juridique du véhicule. Euromex engage un recours contre l'assureur du véhicule. Comme vous contestez l'évaluation de vos dommages corporels, vous êtes autorisé à choisir un médecin-conseil qui vous assistera, aux frais d'Euromex, à l'occasion de l'expertise médicale. Dans l'intervalle, Euromex réclame une avance suffisante, pour vous éviter de devoir puiser dans vos réserves.*

**CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE
DANS LES AFFAIRES PENALES**

- *Vous êtes victime d'une escroquerie de la part d'un magasin en ligne. L'auteur est arrêté et appelé à comparaître. Vous êtes invité à choisir un avocat, qui se constitue partie civile pour le compte d'Euromex. Euromex prend en charge les honoraires et frais raisonnables et justifiés de l'avocat de même que la TVA due sur ce montant.*

**CONFLIT AVEC LE CORPS
(PARA)MEDICAL**

- *Quelques jours après une opération, des complications se manifestent : le chirurgien a oublié une pince dans la plaie. Une nouvelle intervention s'impose et votre convalescence va durer plus longtemps que prévu. Euromex vous assiste et se retourne contre l'assureur du chirurgien.*

**CONFLIT AVEC ASSUREUR
HOSPITALISATION**

- *Votre employeur a souscrit une couverture collective hospitalisation au profit du personnel. À votre départ à la retraite, vous souhaitez prolonger cette assurance à titre individuel, mais vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la nouvelle prime. Euromex vous assiste et vous conseille au sujet de la prime que la loi autorise l'assureur à vous réclamer.*

**POURSUITE DEVANT UN TRIBUNAL
PENAL AVEC ASSISTANCE SALDUZ**

- *Vous êtes convoqué par le juge pour un délit que vous n'avez pas commis. Vous demandez un report de séance pour pouvoir consulter un avocat, qui vous conseille de réclamer des devoirs d'enquête complémentaires. La consultation de la pointeuse de votre employeur prouve que vous ne pouvez être l'auteur des faits ; vous êtes donc innocenté. Euromex paie les frais de consultation de l'avocat que vous avez librement choisi.*

**PROCEDURE DISCIPLINAIRE DANS LE
SPORT**

- *Vous êtes appelé à comparaître devant la commission disciplinaire à la suite d'un incident survenu durant une compétition. Vous risquez une longue suspension. L'avocat qui vous assiste parvient à plaider des circonstances atténuantes, ce qui permet de limiter la durée de la suspension.*

VIE PRIVEE ET DROIT A L'IMAGE

- *Une ASBL utilise sans votre autorisation une photo sur un dépliant consacré à une activité à laquelle vous ne souhaitez pas être associé. Euromex prend contact avec cette ASBL pour la prier de cesser de diffuser le dépliant, et lui réclame des dommages et intérêts.*

**CONFLIT AVEC MUTUELLE ET
ASSURANCE MALADIE**

- *Votre mutualité, qui accorde à ses membres un certain nombre d'avantages, refuse de rembourser la consultation d'une diététicienne au prétexte qu'elle ne serait pas agréée. C'est faux. Euromex prend contact avec la mutualité.*

**CONFLIT AVEC AUTORITES
ADMINISTRATIVES**

- *Votre commune accorde des primes à l'installation de systèmes d'épuration. Vous commandez, et payez, ce dispositif, qui ne pourra toutefois être installé que plus tard. Dans l'intervalle, le Collège des bourgmestre et échevins modifie le règlement, de sorte qu'il considère, quand arrive le moment du placement, que la subvention ne vous est pas due.*

ASSISTANCE A UN PROCES D'ASSISES

- *Le procès d'assises de l'assassin de votre conjoint traîne en longueur. Vous aimeriez naturellement assister à l'intégralité des audiences, mais vous n'avez pas suffisamment de jours de congé. Euromex vous paie, à titre de compensation de la perte de revenus, une indemnité de 100 € par journée de congé non payée, pendant 15 jours au maximum.*

**FRAIS DE RECHERCHE ENFANTS
PERDUS**

- *Votre enfant mineur est porté disparu. Vous estimez que l'enquête n'est pas menée avec suffisamment de diligence. Vous souhaitez vous faire assister par un avocat qui réclamera au juge d'instruction des devoirs d'enquête complémentaires. Euromex prend en charge les honoraires et frais raisonnables et justifiés de l'avocat.*

**DOMMAGES CORPORELS LORS DE
L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

- *Vous êtes grièvement blessé par la faute d'un collègue. Euromex réclame à ce tiers responsable des dommages moraux et esthétiques, deux postes pour lesquels l'assureur accidents du travail*

n'intervient pas.

**DEFENSE DISCIPLINAIRE
FONCTIONNAIRE ET PERSONNEL
STATUTAIRE**

- *Vous êtes appelé à comparaître devant la commission disciplinaire pour cause d'absences injustifiées. Vous vous faites accompagner par un avocat, dont Euromex prend en charge les honoraires et frais raisonnables et justifiés.*

**CONFLIT AVEC ASSUREUR ACCIDENTS
DE TRAVAIL LORS D'UN ACCIDENT SUR
LE CHEMIN DU TRAVAIL**

- *Vous êtes victime d'un accident sur le chemin du travail. Le médecin-conseil de l'assureur vous estime en mesure de reprendre votre activité alors que votre propre médecin juge que c'est très prématuré. Vous vous faites assister pendant l'expertise judiciaire par un médecin-conseil, dont Euromex prend les honoraires en charge.*

**DOMMAGES A L'HABITATION
FAMILIALE**

- *Des travaux chez le voisin endommagent votre habitation. Votre voisin, qui fait tout lui-même, ne peut obtenir l'intervention de son assurance familiale. Il tente dès lors de minimiser l'importance du sinistre et tarde à vous indemniser. Euromex le met en demeure et charge un expert judiciaire d'évaluer vos dommages.*

**DOMMAGES AU MOBILIER ET AUX
BIENS**

- *Un invité renverse du vin sur votre nouveau canapé, qui vous a coûté cher. L'inspecteur de l'assurance familiale applique un pourcentage de vétusté beaucoup trop élevé – le meuble est en fait très récent, ce que vous pouvez démontrer en produisant la facture d'achat.*

**DOMMAGES PAR LA FAUTE D'UN
BAILLEUR**

- *Une gouttière fuit, ce qui provoque l'apparition de moisissures dans l'appartement dont vous êtes locataire. Après quelque temps, vous constatez que les vêtements dans la chambre des enfants sont moisis. Le bailleur promet beaucoup de choses, mais ne fait rien.*

**DOMMAGES FORTUITS LORS DE
L'EXECUTION D'UN CONTRAT**

- *Alors qu'il vous livre vos nouveaux meubles, le fournisseur endommage une porte coulissante, qui doit être remplacée. L'inspecteur de l'assureur du tiers conteste le devis.*

**DOMMAGES PAR ESCROQUERIE ET
TROMPERIE**

- *Vous faites un don au profit d'une bonne cause, dont vous finissez par comprendre qu'elle n'existe pas, si bien que la somme ne sera en outre pas fiscalement déductible. Il s'agit clairement d'une escroquerie, dont l'auteur est identifié et poursuivi. Vous êtes invité à choisir un avocat, qui se constitue partie civile pour le compte d'Euromex.*

**DEFENSE CONTRE L'ACTION D'UN
TIERS**

- *Votre enfant provoque un accident en conduisant un kart. Bien que le sinistre ne soit pas survenu sur la voie publique, la compagnie auprès de laquelle vous avez souscrit votre assurance familiale estime que vous auriez dû être en possession d'une assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs. Euromex prend en charge votre défense et somme votre assureur d'intervenir.*

CONFLIT AVEC ASSUREUR INCENDIE

- *Un incendie a ravagé la cuisine. L'assureur conteste le devis du réparateur. Euromex rembourse les honoraires de votre expert, dont l'intervention a rapidement permis d'aboutir à un accord avec l'expert de l'assureur incendie, de sorte que vous pouvez entamer les travaux sans tarder.*

CONFLIT AVEC CERTAINS ASSUREURS

- *Lorsque vous avez réservé vos vacances, vous avez également souscrit une assurance annulation. Un décès dans la famille vous oblige à modifier vos projets. L'assureur fait des difficultés.*

TROUBLES DE VOISINAGE

- *La commune met une ancienne cantine de club de football à la disposition d'une maison de jeunes. Les lieux ne sont pas conformes aux normes de bruit mais ni la commune, ni la police, n'interviennent. Euromex met en demeure la commune et la maison de jeunes. Le juge de paix impose la prise de mesures strictes, assorties d'une astreinte.*

ETAT DES LIEUX CONTRADICTOIRE

- *La maison voisine va être détruite. Vous êtes inquiet à cette perspective car ni l'entrepreneur, ni le maître d'œuvre ne prennent l'initiative de faire effectuer un état des lieux préalable. Vous recrutez un géomètre, dont Euromex prend l'intervention en charge.*

FRAIS DE RECHERCHE

- *Un mur intérieur est taché d'humidité. Comme il est à ce stade impossible de déterminer si une conduite fuit, votre assureur incendie se contente d'attendre. L'intervention d'une entreprise spécialisée dans la recherche de fuites montre enfin que les dégâts sont provoqués par la condensation. Euromex s'acquitte de la facture de l'entreprise, puisque l'assureur incendie n'est pas tenu d'intervenir.*

Informations légales obligatoires :

Publicité :

Les risques situés en Belgique sont régis par le droit belge et les tribunaux belges sont seuls compétents. La police d'assurance est souscrite pour une durée d'un an ; elle est tacitement reconduite, sauf en cas de résiliation notifiée dans les délais.

Si vous souhaitez introduire une réclamation auprès d'Euromex, la procédure est décrite sur le site www.euromex.be. La procédure de réclamation auprès de l'Ombudsman des Assurances est présentée sur le site www.ombudsman.as.

Les droits et devoirs de l'assureur et des assurés sont régis par les dispositions de la police d'assurance. Pour de plus amples informations sur les primes et les conditions, veuillez-vous adresser à votre intermédiaire d'assurances.

Euromex SA :

Euromex, Prins Boudewijnlaan 45, 2650 Edegem (siège social) et rue E. Francqui 1, 1435 Mont-Saint-Guibert. RPM Antwerpen, TVA BE 0404.493.859, entreprise d'assurance agréée sous le code 0463, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles. Euromex propose exclusivement des assurances de protection juridique.

Gestion des conflits d'intérêts :

Euromex propose et conclut ses polices d'assurance dans le respect des règles de conduite fondamentales imposées par MiFID, en se mobilisant de manière loyale, équitable et professionnelle pour défendre les intérêts de ses clients. Mais comme tout organisme financier, Euromex peut aussi être confrontée à des conflits d'intérêts. Voilà pourquoi – conformément aux dispositions légales – elle a élaboré une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique vise à mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible pour identifier, prévenir ou, en cas d'échec, gérer, les conflits d'intérêts d'une manière qui ne porte pas préjudice aux intérêts des clients. Des mesures organisationnelles, qui revêtent la forme d'un certain nombre de procédures spécifiques, notamment en matière de procurations, de surveillance, de sécurisation de l'information, de politique de lutte contre la fraude et de formation des collaborateurs, sont mises en place. Euromex s'est par ailleurs dotée d'un Code de conduite, véritable fil conducteur destiné à permettre à tous ses collaborateurs d'exercer leurs activités quotidiennes d'une manière intègre et autonome. Si un conflit d'intérêts, insuffisamment compensé par les mesures organisationnelles, devait néanmoins survenir, Euromex vous en informerait, pour que vous puissiez prendre des décisions en connaissance de cause. Vous pouvez consulter le texte intégral de la politique de gestion des conflits d'intérêts sur www.euromex.be, sous la rubrique Protection du consommateur. Vous préférez recevoir la version papier, ou au contraire la version électronique ? Faites-le savoir à Euromex. Pour signaler un éventuel conflit d'intérêts, adressez-vous au service Compliance (compliance@euromex.be).

Communication

Langue	Euromex communique avec vous en français ou en néerlandais, selon vos préférences. Toutes les conditions, de même que tous les contrats et documents, sont disponibles tant en français qu'en néerlandais.	
Contacts	Vous pouvez communiquer avec Euromex soit par le biais de votre intermédiaire d'assurances, soit directement par téléphone, courriel, courrier ou fax. Euromex peut également vous recevoir en ses bureaux ; les bureaux sont ouverts de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 (le vendredi, jusqu'à 16 h 30).	
	Prins Boudewijnlaan 45 2650 Edegem	Rue E. Francqui 1 1435 Mont-Saint-Guibert
Production	03 451 45 51 Fax 03 451 45 92 polisbeheer@euromex.be	serviceproduction@euromex.be
Sinistres	Anvers 03 451 45 55 Flandre occidentale & Limbourg 03 451 45 56 Flandre orientale & Brabant flamand 03 451 45 57 schadebeheer@euromex.be	010 80 01 50 servicesinistres@euromex.be
Comptabilité	03 451 45 52 Fax 03 451 45 92 boekhouding@euromex.be	comptabilite@euromex.be

Contrôleurs

Euromex agit sous le contrôle de l'Autorité des Services et Marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 10-16, 1000 Bruxelles, et de la Banque Nationale de Belgique (BNB), boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.